

## **Séance du 22 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 9 mai 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Benoît PERINEAU, Gérald LE CLANCHE, Fanny DESHAYES, Nicolas LEDUC, Michèle BEAUJOUAN, Valérie GUILLOTIN.

Absents excusés :

Didier JACQUET pouvoir à Annick MARCETTEAU  
Pascal GAURY pouvoir à Gérald LE CLANCHE  
Jonathan SIMON pouvoir à Daniel BLIN

Absents non excusés :

Olivier SOUFFLET  
Anne LEBLANC

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Michèle BEAUJOUAN est désigné secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2018.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### **1. CHARTRES METROPOLE : Approbation du rapport de la CLECT relative au transfert des Vauroux**

Par délibération du 29 mars 2018, le conseil communautaire a rapporté la délibération n°CC2018/009 relative aux attributions de compensations des communes de Lucé et Mainvilliers faisant suite aux travaux de la CLECT du 7 mars 2017 et à l'approbation de son rapport à la majorité qualifiée par les communes.

Le Conseil Municipal de la commune de Thivars, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges de la piscine des Vauroux, consécutifs au transfert.

### **2. Demande d'installation d'un pylône par TDF**

Nous n'avons pas de précisions donc la décision est reportée.

### **3. Tarifs cantine-garderie 2018/2019**

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Gérald LE CLANCHE et Nicolas LEDUC 1 contre : Fanny BARBIER-DESHAYES) décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019, et supprime le tarif des TAP suite au retour de la semaine de 4 jours.

	Habitants de la Commune et communes conventionnées	Hors Commune non conventionnées
- Repas et garderie :	4.20 €	5.00 €
- Repas à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant de la même famille présent à la cantine :	3.00 €	3.00 €
- Garderie du matin :	2.00 €	2.20 €
- Garderie du midi (pour les enfants allergiques apportant leur panier repas) :	2.85 €	3.00 €
- Garderie du soir :	2.85 €	3.00 €
- Pénalités pour retard par ¼ d'heure et par famille :	5.00 €	5.00 €

#### **4. Tarifs frais d'écolage pour les communes conventionnées**

En attente de la délibération de la commune de Dammarie, la décision est reportée.

#### **5. Agent technique à 28h : CHANGEMENT DE DUREE DE SERVICE N'EXCEDANT PAS 10% DE L'EMPLOI D'ORIGINE ET SANS INCIDENCE SUR L'AFFILIATION CNRACL DE L'AGENT**

Suivant l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, n'est pas assimilée à la suppression/création d'un emploi, lorsque lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Considérant que le changement de durée de service envisagé n'excède pas 10% de l'emploi d'origine et que cette modification de durée de service ne fait pas perdre à l'agent le bénéfice de l'affiliation CNRACL eu égard à sa situation administrative, tous emplois confondus.

Considérant dès lors, que le Comité Technique Paritaire n'a pas à être saisi ;

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 31 heures à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

- Fonds de péréquation : une somme de 24 500 € a été attribuée pour les travaux de l'année 2017.
- Journée annuelle du souvenir à Thivars – Remerciements de la Fédération Nationale d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- Don du sang – remerciements de l'ESF pour la collecte du 6 avril 2018.
- Dissimulation des réseaux aériens RD910 : une réunion sera organisée le 25 juin à 14h.
- Réseau eaux pluviales RD910 : un diagnostic est demandé.
- Décès de M. Roger LUCAS : Remerciements de la famille pour la gerbe de la commune
- RAM : voudrait venir une fois par semaine au lieu de deux fois par mois

- Effectifs pour la rentrée scolaire :  
Mme BUSSON - CP 15  
M. LEPETIT - 14 CE1+ 7 CE2 : 21  
Mme LAGRÉ - 17 CE2 + 12 CM1 : 19  
Mme SEGA – 6 CM1 + 15 CM2 : 21
- Remise des dictionnaires : 28 juin à 14 heures
- Rétrocession de la voirie du lotissement Les Ouches de la forge signée chez le notaire ce jour.

Daniel BLIN indique que 3 chats errants ont été castrés et pucés au nom de l'association 30 millions d'amis, encore 5 à emmener.

Michèle BEAUJOUAN apporte des précisions sur la fête qui aura lieu les 9 et 10 juin : couscous le soir et déjeuner avec apéritif offert le midi.

Fanny BARBIER fait remarquer que le matériel mis à disposition pour le nettoyage de la salle des fêtes lors des locations est à revoir.

Fin de la séance à 22H00